

Courrier à l'attention des proviseurs et des gestionnaires

Mesdames et messieurs les proviseurs,

Mesdames et messieurs les gestionnaires,

Vous avez été particulièrement sollicités cette année pour l'organisation de la nouvelle réforme du lycée afin que la rentrée se déroule dans les meilleures conditions possibles. Cette réforme s'accompagne de l'entrée en vigueur de nouveaux programmes et du renouvellement de la plupart des manuels scolaires. Je tenais à remercier personnellement chacun d'entre vous pour son implication et pour la gestion administrative et matérielle de ce chantier qui vous occupe depuis plusieurs mois déjà.

Vous le savez, compte tenu du prix élevé des manuels qui devait être supporté par les familles, j'ai pris la décision que la Région financera la gratuité des manuels scolaires pour l'ensemble des lycéens franciliens, à hauteur de 9 manuels offerts en seconde et 8 en première pour l'enseignement général et technologique, et à hauteur de 3 manuels offerts pour l'enseignement professionnel.

En parallèle de cette démarche volontariste de soutien au pouvoir d'achat, j'ai également voulu encourager les lycées souhaitant passer au numérique. Les manuels seront donc disponibles sous format papier ou numérique, selon le choix effectué librement par les communautés scolaires et que vous avez remonté à mes services. Au total, la moitié des lycées d'Ile-de-France a ainsi fait le choix du numérique.

Dans ces lycées qui ont fait le choix du numérique, les élèves bénéficieront d'un équipement numérique personnel, ordinateur ou tablette, leur permettant de tirer pleinement profit de leur enseignement, que ce soit en cours ou à la maison. Le développement du numérique pour tous s'inscrit dans une démarche globale qui vise à donner à tous les élèves, sans distinction, les mêmes outils et les mêmes chances de réussir leur scolarité et préparer leur avenir.

J'ai aussi acquis la conviction, en écoutant les remontées du terrain, que professeurs et élèves devaient travailler sur le même outil pour assurer la fluidité de leurs échanges. C'est la raison pour laquelle j'ai également souhaité équiper les professeurs d'une tablette dans les établissements ayant fait le choix du numérique, qui leur permettra ainsi d'accompagner efficacement leur classe.

La rentrée approche et vous allez devoir assurer, à votre niveau, l'arrivée et la distribution des manuels et des équipements dans vos établissements. Les prestataires que nous avons choisis, LDE pour les manuels papiers et les licences numériques, et La Poste pour la livraison des tablettes et ordinateurs, vous accompagneront dans ces démarches. LDE vous proposera par exemple un service d'étiquetage ainsi qu'un logiciel de gestion des prêts (Cristal) inclus dans le dispositif régional.

Conseil régional

2 rue Simone Veil -93400 SAINT-OUEN
Tél. : 01 53 85 53 85 - Fax : 01 53 85 53 89
www.iledefrance.fr

Nous avons décidé de suivre la suggestion que beaucoup d'entre vous nous ont faite de vous déléguer la gestion de l'équipement des enseignants. Nous vous invitons par conséquent à remettre leurs tablettes aux enseignants au plus tôt pour qu'ils puissent se familiariser avec les outils fournis. Dans cette perspective, nous leur adressons, sous votre couvert, un courrier, ainsi qu'un modèle d'attestation de dépôt.

De même, nous souhaitons que la remise des équipements ou des manuels aux élèves soit l'occasion de rassembler la communauté éducative en solennisant ce moment. Je m'efforcerai de participer, en lien avec les autorités académiques, au plus grand nombre possible de ces manifestations regroupant parents, élèves, professeurs, représentants de la collectivité régionale, des rectorats et des organismes régionaux de prévention (Ile-de-France sans sida, centre Hubertine Auclert...).

Là encore, nous vous adressons un courrier pour les parents d'élèves, ainsi qu'une convention de mise à disposition des manuels papiers ou des équipements numériques, à intégrer impérativement au dossier de rentrée.

Vous avez été contactés ou serez prochainement contactés individuellement par La Poste et par LDE afin de préciser les modalités de livraison des équipements ou des manuels papiers. Vous trouverez dans le document ci-joint l'ensemble des réponses aux questions que vous pourriez vous poser sur le sujet.

Je compte encore une fois sur votre engagement pour que la remise des matériels et manuels soit une réussite, afin que professeurs et élèves commencent l'année dans les meilleures conditions.

Bonne rentrée à tous !

Bien à vous



Valérie PÉCRESSÉ
Présidente du Conseil régional

Pièces-jointes :

- Dispositif régional de gratuité (parcours et FAQ)
- Courrier à l'attention des professeurs exerçant dans un lycée public
- Attestation de remise d'une tablette et de ses accessoires – Enseignant
- Courrier à l'attention des parents dont l'enfant est scolarisé dans un lycée public
- Convention de prêt à titre gratuit et d'utilisation d'équipement pédagogique - Elève